



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON**

AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement modifiant le règlement de zonage.

Que lors de la séance tenue le 02 avril 2024, le conseil de la Municipalité a adopté, par résolution, le projet de « **règlement numéro 2024-317 visant à modifier le règlement de zonage numéro 2010-116 et ses amendements.** »

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 06 mai 2024 à 19h00, au centre communautaire France-Gagnon-Laprade sur le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que le projet de règlement **ne contient aucune** disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que le projet de règlement vise à :

- **Intégrer des définitions pour les termes déblai et remblai.**
 - Cette modification se fait en parallèle de la modification du règlement sur les permis et certificats qui vise à doter la municipalité de certificats d'autorisation dans le cadre de travaux de déblai et/ou de remblai.

Que les zones touchées correspondent à l'ensemble de la Municipalité.

Que le projet de règlement peut être consulté par tout intéressé aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 94, rue Principale à Saint-François-Xavier-de-Brompton.

Que le projet de règlement peut être consulté à l'adresse suivante : <https://sfxb.qc.ca/>

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 16 avril 2024.


Jacynthe Bourget
Directrice générale greffière-trésorière

Communauté/Avis publics/Avis public règl 2024-317 Assemblée consultation